



Flash info



Jacques LE NAY et son équipe en télétravail

Conscients de l'importance de respecter les règles de confinement, **Jacques LE NAY et ses collaborateurs** sont tous en télétravail, mais **restent évidemment disponibles**.

Des réunions de travail par visio-conférence sont régulièrement organisées pour faire le point sur les dossiers et les travaux de la semaine. En cette période particulièrement difficile, complexe et anxiogène notamment pour les élus, **Jacques LE NAY et son équipe restent mobilisés**. Vous pouvez les joindre sur les numéros et adresses e-mails habituels.

La newsletter hebdomadaire reprend sous une forme quelque peu modifiée et les informations ciblées sont relayées sur Twitter, Facebook et LinkedIn.

DANS LE MORBIHAN

Point hebdomadaire sur la crise sanitaire



Malgré le confinement, en présence de ses collègues parlementaires et des responsables de santé du Morbihan, Jacques LE NAY participe aux deux réunions hebdomadaires organisées en visio-conférence à l'initiative du Préfet.

Ces séquences permettent de faire le point sur la crise sanitaire dans le Morbihan, sur l'évolution du Covid-19, sur la livraison des masques et des protections.

La situation économique est également largement évoquée.

Situation des horticulteurs



Rappelant la situation désastreuse dans laquelle se trouvent notamment les horticulteurs suite à la fermeture brutale de leurs établissements, le sénateur LE NAY a interpellé Didier GUILLAUME, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Suite aux arrêtés des 14 et 15 mars qui reposent sur la fermeture des locaux commerciaux ne relevant pas d'une activité de première nécessité, Jacques LE NAY a interrogé le ministre afin de mettre en place au niveau national des mesures urgentes notamment en matière financière.

Pour le sénateur « *il est fondamental et nécessaire de permettre à ces entreprises de rebondir au plus vite une fois la crise terminée* ».

Fermetures de classes



Le ministre de l'Education nationale a annoncé qu'il n'y aurait pas de fermeture de classe sans l'accord des maires concernés. Pour Jacques LE NAY « *c'est une victoire pour les élus et notamment les élus ruraux qui, à juste titre ne comprenaient pas, dans le contexte actuel, ces fermetures décidées sans aucune concertation et sans même qu'ils soient directement informés. Ils ont été entendus* ».

Il convient naturellement pour le sénateur de rester vigilant sur les suites données à cette annonce.

Cellule d'accueil et soutien aux élus locaux



Face à la crise sanitaire que traverse notre pays et aux difficultés juridiques que les élus locaux peuvent rencontrer dans la gestion quotidienne de l'épidémie au sein de leur commune, le Président du Sénat a mis en place une cellule d'aide aux communes, complémentaire des plates-formes déjà en place par l'Association des Maires de France (AMF) et l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF).

« *Porte-parole des élus locaux, en première ligne dans la gestion quotidienne de l'épidémie au sein de leur commune, je relaye leurs questions à cette cellule administrative dont l'objectif est d'apporter des éclaircissements et répondre quant aux actions possibles pendant cette période d'urgence sanitaire et de confinement de la population* » a commenté Jacques LE NAY.

AU PARLEMENT

La Haute-Assemblée poursuit ses travaux



Dans le strict respect des conditions sanitaires dictées par la nécessité d'enrayer la pandémie du COVID-19, le Sénat poursuit ses travaux.

Afin de préserver la continuité démocratique, autour de Gérard LARCHER, Président du Sénat, des vice-présidents du Sénat, des présidents de tous les groupes politiques, du ministre chargé des Relations avec le Parlement, la Conférence des Présidents a fixé le travail des prochaines semaines permettant de mettre en œuvre les mesures annoncées par le Gouvernement pour faire face à la situation sanitaire que connaît le pays.

Par ailleurs, les sénateurs du groupe de l'Union centriste se réunissent comme chaque semaine sous la présidence d'Hervé MARSEILLE. À l'issue d'une visio-conférence, les décisions prises en groupe sont représentées par un sénateur francilien, pour lequel les déplacements ne nécessitent pas de prendre les transports en commun, sont plus rapides et moins à risque.

La liste des membres du Gouvernement entendus par les différentes commissions sénatoriales s'allonge, l'évolution de la crise sanitaire du Covid-19 et le confinement de la population donnant lieu à de multiples interrogations, sur tous les fronts.

Ce cycle d'audition a débuté le 2 avril, en visio-conférences. [en savoir plus](http://www.senat.fr)

Adoption du projet de loi de finances rectificatives pour 2020



Le 20 mars, les sénateurs ont examiné le projet de loi de finances rectificative pour 2020, adopté en première lecture par les députés le 19 mars.

Ce texte a pour objet de soutenir l'économie dans le contexte de crise sanitaire et contient des mesures permettant :

- d'instaurer une **garantie** de l'Etat sur les prêts octroyés aux entreprises par les banques pour **300 milliards d'euros**,
- d'ouvrir les **crédits d'urgence** visant à financer l'activité partielle, qui sera rendue plus protectrice pour les travailleurs, et un fond d'indemnisation pour les très petites entreprises, cofinancé par les régions.

Les sénateurs ont voté une relance budgétaire de 11,5 milliards (8 milliards pour le chômage partiel, 2 milliards pour la santé et 1 milliard pour les indépendants) ainsi que des garanties de dettes pour les entreprises.

Ce projet de loi de finances est construit sur une hypothèse de **croissance en 2020** revue à **-1 %**, en ligne avec l'estimation établie à ce jour par les instances européennes [en savoir plus](#).

Le déficit public sera en conséquence revu compte-tenu des circonstances exceptionnelles à 3,9 %.

Covid-19 : Assemblée nationale et Sénat s'entendent sur le projet de loi pour faire face à l'épidémie



Le Sénat a adopté les conclusions de la commission mixte paritaire (CMP) sur le projet de loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 [en savoir plus](#).

Instaurer un dispositif d'état d'urgence sanitaire, prendre des mesures d'urgence économique et d'adaptation à la lutte contre l'épidémie et organiser le report du second tour des élections municipales et communautaires sont les principaux objectifs de ce texte.

Le projet de loi définitif a repris plusieurs apports du Sénat notamment :

- un meilleur encadrement des mesures pouvant être prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire pour préserver les droits et libertés des citoyens, même en temps de crise ;
- la création d'un dispositif exigeant de contrôle du Parlement sur les décisions prises par le Gouvernement pendant l'état d'urgence sanitaire ;
- le report de l'entrée en fonction des conseillers municipaux dans les communes où le conseil municipal a été élu au complet dès le premier tour, pour éviter tout risque sanitaire lors de la réunion d'installation ;
- davantage de garanties pour l'organisation du second tour dans les communes où des sièges de conseiller municipal restent à pourvoir ;
- l'assouplissement des règles de fonctionnement des collectivités territoriales afin d'assurer la continuité des services publics locaux.

« Coronavirus et confinement : femmes et enfants en danger »



Pour une seule semaine de confinement, terrain malheureusement propice aux violences conjugales, les interventions des forces de l'ordre ont augmenté de plus de 30 %. Christophe CASTANER, ministre de l'Intérieur a annoncé la mise en place d'un nouveau dispositif d'alerte dans les pharmacies. Plus d'une centaine de sénateurs dont Jacques LE NAY se sont joints à la délégation aux droits des femmes pour signer une tribune dans le quotidien Libération lançant un appel à l'engagement de chacun pour que le nombre de victimes de ces violences ne vienne pas alourdir le bilan déjà dramatique de la crise sanitaire. Par cette tribune, le sénateur demande au Gouvernement « *de protéger les familles victimes de violence que le confinement expose à des dangers encore plus graves* ».

32 % d'augmentation « en zone gendarmerie », 36 % à Paris, ce sont les chiffres annoncés la semaine dernière par le ministre de l'Intérieur, interrogé sur les violences conjugales. [accéder à la tribune](#)

Pour accéder à l'ordre du jour du Sénat cliquer [ICI](#)

Source <http://www.senat.fr/>

Jacques LE NAY - Sénateur du MORBIHAN

E-mail : j.le-nay@senat.fr

Site web officiel : <http://www.jacques-lenay.com/>



Palais du Luxembourg
15, Rue de Vaugirard
75006 PARIS
Tél : 01 42 34 15 42



Permanence parlementaire
5, rue du Docteur Berthy
56240 PLOUAY
Tél : 02 97 11 61 20

Collaborateurs parlementaires
Okba MERABET — Tél : 06 31 48 21 80
Margot SIMON — Tél : 06 31 00 26 81

Collaborateurs parlementaires
Vincent COWET — Tél : 06 28 28 74 66
Gwenn LE NAY — Tél : 06 43 66 96 23

Directeur de la publication : Jacques LE NAY, Sénateur du Morbihan

Conception et réalisation : Laurence FANE — laurence.fane@gmail.com